

# Nantes Saint Médard de Doulon Section Tennis de table

Tournoi Régional, Dimanche 6 janvier 2019

## **REGLEMENT**

**ARTICLE 1** : Le club de tennis de table de NANTES SAINT-MÉDARD DE DOULON organise son tournoi régional au complexe sportif Mangin Beaulieu, rue Louis Joxe 44200 Nantes. Le tournoi se déroulera le dimanche 6 janvier 2019 à partir de 8h30.

Homologation n° 1031/2018-R

**ARTICLE 2** : Le juge-arbitre de la compétition est : Jean-Yves LEMAN.

**ARTICLE 3** : Les tableaux seniors sont ouverts à tous les joueurs et joueuses licenciés FFTT. Seuls les poussins ne peuvent pas participer aux tableaux seniors.

Une joueuse ou un joueur pourra participer au maximum à 2 tableaux. Tous les tableaux sont mixtes, sauf le tableau G (tableau féminin). La participation des féminines est admise dans tous les tableaux.

Le tableau H (tableau jeunes) sera ouvert aux joueurs et joueuses né(e)s entre 2005 inclus (Cadet 2) et 2010 (Poussins) et n'ayant pas plus de 999 points.

Le tableau I (Vétérans) est ouvert aux joueurs et joueuses né(e)s avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979. Les joueurs participant à ce tableau ne pourront pas s'inscrire au tableau toutes séries messieurs.

Les points pris en compte seront ceux de la licence de la **2<sup>e</sup> phase de la saison 2018/2019**.

**ARTICLE 4** : Les règlements de la FFTT seront strictement appliqués.

**ARTICLE 5** : Les parties seront arbitrées par les joueuses et joueurs. Le perdant de chaque partie devra arbitrer la partie suivante.

**ARTICLE 6** : Le tirage au sort sera effectué le 5 janvier 2019.

**ARTICLE 7** : Le club de Nantes Saint Médard de Doulon décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, les vols ou pertes dans l'enceinte du

complexe sportif (halle des sports et salle spécifique) et dans ses abords dont pourraient être victimes les joueuses, joueurs ou spectateurs.

**ARTICLE 8** : Le club de tennis de table de Nantes Saint Médard de Doulon se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations si le nombre d'engagés est jugé insuffisant. Les récompenses devront être récupérées le jour de la compétition. Aucun envoi ultérieur ne sera effectué.

**ARTICLE 9** : La compétition se déroulera sur 30 tables homologuées FTT et se jouera avec des balles plastiques Butterfly.

**ARTICLE 10** : Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit:

- tous les tableaux = 7€ excepté tableau H (Jeunes) à 6€ et tableau J (Toutes séries) à 8€.
- inscription dans 2 tableaux hors tableaux, H et J = 12 €
- inscription tableau H + autre tableau de A à G = 11 €
- inscription tableau J + autre tableau de A à F = 13 €
- inscription tableaux H + J = 12 €

**ARTICLE 11** : Les inscriptions se font de préférence par internet sur le site suivant : [www.tournoinantessaintmedard2019.fr](http://www.tournoinantessaintmedard2019.fr). Elles peuvent aussi se faire par téléphone jusqu'au samedi 5 janvier 2019 à 12h00 (préciser Nom, Prénom, club, n° licence, nombre de points, tableaux choisis). Les droits d'inscription seront réglés sur place lors du pointage. Exceptionnellement des inscriptions supplémentaires pourront être prises sur place, le jour même, en accord avec le juge arbitre, s'il reste des places disponibles dans les tableaux.

- Téléphone : Jean-Baptiste SCHWART : 06.58.54.31.71

**ARTICLE 12** : Les tableaux se dérouleront de la manière suivante :

Tableau A :	500 à 799 points	8h30
Tableau B :	500 à 1399 points	9h30
Tableau C :	500 à 999 points	10h30
Tableau D :	500 à 1599 points	11h30
Tableau E :	500 à 1199 points	12h30
Tableau F :	500 à 1799 points	13h30
Tableau G :	Féminins sans limite de classement	13h30

Tableau H : Jeunes nés entre 2005 et 2010 14h30

Tableau I : Vétérans 14h30

Tableau J : Toutes séries messieurs 14h30

**ARTICLE 13 :** Un challenge féminin est organisé. Il récompense le club qui sera le plus représentatif au nombre de féminines. Le club ayant engagé le plus de joueuses recevra un bon d'achat de notre partenaire Dauphin de 5 € par filles inscrites. En cas d'égalité, le club gagnant sera celui qui aura engagé la fille la plus jeune.

**ARTICLE 14 :** Les récompenses seront réparties de la manière suivante (sous réserve de l'article 8). Pour le tableau H ainsi que pour les places 5 à 8 des autres tableaux (sauf pour le tableau féminins), les récompenses seront sous forme de bons d'achat valables chez notre partenaire Dauphin.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	5 à 799	5 à 1399	5 à 999	5 à 1599	5 à 1199	5 à 1799	Toutes séries dames	Jeunes	Vétérans	Toutes series
1 <sup>er</sup>	45	75	50	85	60	90	70	30 BA	Lots	110
2 <sup>e</sup>	25	55	35	65	45	70	45	15 BA	Lots	70
3 <sup>e</sup>	15 BA	35 BA	25 BA	40 BA	30 BA	45 BA	25	10 BA	Lots	50
4 <sup>e</sup>	15 BA	35 BA	25 BA	40 BA	30 BA	45 BA	25	10 BA	Lots	50
5 <sup>e</sup>	5 BA	15 BA	10 BA	20 BA	15 BA	25 BA	\	\		25
6 <sup>e</sup>	5 BA	15 BA	10 BA	20 BA	15 BA	25 BA	\	\		25
7 <sup>e</sup>	5 BA	15 BA	10 BA	20 BA	15 BA	25 BA	\	\		25
8 <sup>e</sup>	5 BA	15 BA	10 BA	20 BA	15 BA	25 BA	\	\		25

La meilleure joueuse engagée dans un tableau masculin recevra, à partir des ¼ de finale, un bon d'achat. Ce dernier s'ajoutera à la récompense prévue dans le tableau ci-dessus. Pour recevoir ce prix, la joueuse doit aussi avoir participé au tableau réservé aux féminines.